

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°72-2026-151

PUBLIÉ LE 14 JUILLET 2026

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / Services des Sécurités

72-2026-07-14-00001 - Arrêté de dérogation horaires d'utilisation du
CIK du 15 au 16 juillet 2026 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2026-07-14-00001

Arrêté de dérogation horaires d'utilisation du
CIK du 15 au 16 juillet 2026

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 14 juillet 2026
Dérogação aux horaires d'utilisation du circuit « Le Mans Karting International » du 15 au 16 juillet 2026

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code du Sport et notamment les articles L231-2 et suivants, L232-1 et suivants, L331-8, L331-9 et suivants et L332-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2025 modifié portant homologation du circuit Le Mans Karting International pour une durée de 4 ans ;

Vu la demande déposée par 3MK Events et Rotax Racing, déclarant une épreuve sur le Circuit Le Mans Karting International au Mans, du mercredi 15 juillet au dimanche 19 juillet 2026 ;

Considérant les chaleurs persistantes annoncées par Météo France et le maintien du département de la Sarthe en vigilance orange canicule à compter du 15 juillet 2026 ;

Sur **proposition** de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : A titre dérogatoire à l'article 5 de l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit « Le Mans Karting International » du 1^{er} octobre 2025, 3MK Events et Rotax Racing sont autorisés à utiliser la piste « Le Mans Karting International » du mercredi 15 juillet au jeudi 16 juillet 2026 inclus, selon les horaires suivantes : **8H00 à 23H59 (avec une durée maximale d'exploitation quotidienne de 8 heures)**.

Article 2 – La sous-préfète, directrice de cabinet, le Maire du Mans, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à l'Association Sportive Automobile A.C.O. des 24 Heures du Mans, à 3MK Events et à Rotax Racing et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet de la Sarthe,
La directrice de cabinet,

SIGNÉ

Margaux SCHNEIDER